



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Laos

Question écrite n° 5758

Texte de la question

M. Gerard Jeffray appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les vives préoccupations des Laotiens vivant en France, des Français d'origine laotienne et plus généralement de tous ceux qui s'intéressent aux relations franco-lao, qui déplorent que les aides bilatérales continuent de s'intensifier alors que le régime n'évolue qu'avec timidité sur le plan politique et idéologique. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la politique que la France entend mener vis-à-vis de ce pays et plus particulièrement les initiatives qui seront prises pour éviter que les aides ne cautionnent la situation existante mais qu'au contraire elles soient subordonnées à des évolutions réelles du régime politique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur les préoccupations des personnes intéressées par les relations entre la France et le Laos au sujet de l'évolution politique de ce pays. Depuis 1986, le gouvernement lao est engagé dans un double mouvement de réformes politique et économique. Déterminée et rapide dans le domaine de l'économie, la politique d'ouverture n'est toutefois mise en œuvre qu'avec hésitation et prudence en politique. De même, si la situation des droits de l'homme, très préoccupante dans les premiers temps du régime communiste, a connu, depuis, quelques améliorations, il est vrai que certains cas difficiles n'ont pas encore été réglés, malgré plusieurs démarches privées ou officielles menées en 1991 et 1992. L'honorable parlementaire sait tout le prix que la France attache au respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. L'aide financière accordée au Laos ne s'oppose en aucune façon à l'expression des préoccupations du gouvernement français, face au sort de certains opposants politiques ou membres des communautés religieuses, notamment catholiques. Le ministre des affaires étrangères accorde, par ailleurs, toute son attention à la coopération engagée dans les domaines de la formation administrative et juridique qui doit favoriser, comme dans les autres pays de l'ex-Indochine, la création d'un État de droit, indispensable à un meilleur respect des droits de l'homme. Le dialogue politique que le gouvernement français souhaite approfondir avec les autorités laotiennes est également de nature à permettre une meilleure compréhension de ces valeurs.

Données clés

Auteur : [M. Jeffray Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5758

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2985

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4585